



Message 791

Communication de la Commission - TRIS/(2025) 2958

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2025/0191/CZ

Réaction de la Commission à la réponse d'un État/Pays membre notifiant un projet concernant des observations (5.2)/une demande d'informations complémentaires (INFOSUP)

MSG: 20252958.FR

1. MSG 791 IND 2025 0191 CZ FR 03-10-2025 15-10-2025 COM REACTION COM 03-10-2025

2. la Commission

3. DG GROW/E/3 - N105 04/63

4. 2025/0191/CZ - C00C - Produits chimiques

5.

6. Conformément à l'article 6, paragraphe 2, de la directive (UE) 2015/1535 du 9 septembre 2015, l'État membre concerné fait rapport à la Commission sur la suite qu'il a l'intention de donner à de tels avis circonstanciés. La Commission commente cette réaction. Les services de la Commission tiennent à remercier la République tchèque d'avoir tenu compte de l'avis circonstancié et des modifications qu'elle propose d'apporter au projet de mesure. Après examen, la Commission estime que la réponse des autorités tchèques est satisfaisante.

Commission européenne
Point de contact Directive (UE) 2015/1535
email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu